



## Recommandations spécifiques de mise en service et d'entretien

Ce document est un complément des notices d'installation et de maintenance réf. : 3520 pour Compabloc 3000, 3996 pour Orthobloc 3000, 4031 pour Manubloc 3000, 2907 pour Compabloc 2000, 3062 pour Manubloc 2000, 2909 pour Orthobloc 2000, 2910 pour Multibloc, 3097 pour Poulibloc 2000 et de la notice générale de stockage et mise en service 2557.

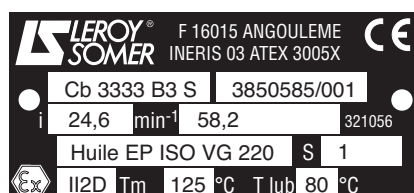
Nos motoréducteurs présentent un degré de protection minimale IP 65/IK 08 et nous garantissons leur température de surface. Ils sont prévus pour une utilisation dans des atmosphères explosives poussiéreuses de groupe II - catégorie 2 (IP 65 - zone 21) ou catégorie 3 (IP 55 - zone 22).

Le facteur de service du réducteur est lié à l'application, définie à la commande.

### Avant mise en service :

S'assurer de la compatibilité entre les indications figurant sur la plaque, l'atmosphère explosive présente, la zone d'utilisation et les températures ambiante et de surface.

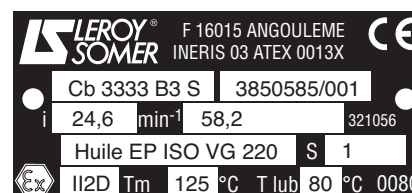
Procéder au dépeussierage de l'ensemble de la machine.



INERIS n° 03 ATEX 3005X : Réducteur seul

### Marquage réducteur

<b>Cb</b>	: Réducteur Compabloc
<b>3333</b>	: Type réducteur
<b>B3</b>	: Position de fonctionnement
<b>S</b>	: Forme de fixation, à pattes
<b>N°</b>	: Numéro de série / N°
<b>/ 001</b>	: Numéro ordre dans série
<b>i</b>	: Réduction exacte
<b>min<sup>-1</sup></b>	: Nbre de tours par minute
<b>S</b>	: Service
<b>EP ISO VG</b>	: Selon ISO, grade de
<b>220</b>	: Viscosité à 40 °C en cSt



INERIS n° 03 ATEX 0013X : Motoréducteur



Repère légal de la conformité du matériel  
aux exigences des Directives Européennes

### Marquage spécifique ATEX

**0080** : Numéro d'identification de l'INERIS (Organisme Notifié)

: Marquage spécifique

**II 2D** : Groupe II, catégorie 2, Poussières ou :

**II 3D** : Groupe II, catégorie 3, Poussières

**T m(ax)** : Température maximale de surface : 125 °C par exemple

**T lub : lubrifiant** : Température relevée lors d'essais usine (température ambiante 20 °C)

**N° attestation** : N° de l'attestation CE de type délivrée par l'INERIS

**Eventuellement** : marquage supplémentaire prévu dans l'attestation CE

## CONDITIONS SPÉCIALES D'UTILISATION ET SÉCURITÉ



Lubrification : voir notice de mise en service et/ou fiche de lubrification.

Vérification hebdomadaire du niveau d'huile. Si fuite, remplacement des joints par personnel qualifié. Nettoyage périodique.



Motoréducteurs :

Régler la protection magnétothermique du moteur à l'intensité nominale plaquée.



Réducteurs seuls AP :

Raccorder le réducteur à la terre.

• Si entraînement par poulies/courroies :

- Les courroies doivent être antistatiques et difficilement propagatrice de la flamme.

- Respecter les règles de l'art et les préconisations du constructeur pour la tension des courroies.

• Si entraînement par pignon/chaîne :

- Respecter les règles de l'art et les préconisations du constructeur ainsi qu'une lubrification adéquate.

CETTE NOTICE DOIT ÊTRE TRANSMISE À L'UTILISATEUR FINAL



## Recommandations spécifiques de mise en service et d'entretien

### Zone 22 - Réducteur seul

**LERROY SOMER**

**DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION**  
Réducteur

Nous, **MOTEURS LEROY SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Réducteurs des séries Ch – Ot – Mb – Mb – Pb pour atmosphères poussiéreuses

portant sur leur plaque signalétique les marquages suivants :  
CE 0113D Tm surf. 125°C (pour zone 22) Poussières non conductrices

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 1127-1 – EN 13463-1 à EN 13463-8
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectuée(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Visa de la direction qualité : A. FONTANEAU

Visa de la direction technique : Ph. GUERAUD

Q30 T106 Rév E du 25/06/10

### Zone 22 - Motoréducteur

**LERROY SOMER**

**DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION**  
Motoréducteur

Nous, **MOTEURS LEROY SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Motoréducteurs des séries Ch – Ot – Mb – Mb – Pb avec ou sans variateur de vitesse VARMECA montés avec Moteurs Asynchrones des séries LS, FLS, LS FCR, FLS FCR (IA, ES, MV, C, IAW, ...) pour atmosphères poussiéreuses

portant sur leur plaque signalétique les marquages suivants :  
CE 0080 0113D Ex tD IP55 T125°C (pour zone 22) Poussières non conductrices

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 61241-0:2006 & EN 61241-1:2004 EN 13463-1 à EN 13463-8 EN 1127-1 – IEC 60034 – IEC 60072 – EN 60529
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A la Directive Basse Tension : 2006/95/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998

Les exigences de fabrication sont couvertes Par la notification ASSURANCE QUALITE DES PRODUITS : INERIS

Sous la responsabilité de l'organisme notifié : INERIS

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectuée(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Nota : Lorsque les moteurs sont alimentés par des convertisseurs électroniques adaptés et/ou asservis à des dispositifs électroniques de commande ou de contrôle, ils doivent être installés par un professionnel qui se rendra responsable du respect des règles de la compatibilité électromagnétique du pays où le produit est installé.

Visa de la direction qualité : A. FONTANEAU

Visa de la direction technique : Ph. GUERAUD

Q30 T107 Rév G du 25/06/10

### Zone 21 et zone 22 - Réducteur seul

**LERROY SOMER**

**DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION**  
Réducteur

Nous, **MOTEURS LEROY SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Réducteurs des séries Ch – Ot – Mb – Mb – Pb pour atmosphères poussiéreuses

portant sur leur plaque signalétique les marquages suivants :  
CE 0112D Tm surf. 125°C pour zone 21 et pour zone 22 Poussières conductrices

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 1127-1 – EN 13463-1 à EN 13463-8
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998
- Au type ayant fait l'objet de l'attestation d'examen de type délivrée par l'organisme notifié : INERIS 03ATEX3005 X

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectuée(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Visa de la direction qualité : A. FONTANEAU

Visa de la direction technique : Ph. GUERAUD

Q30 T103 Rév D du 25/06/10

### Zone 21 et zone 22 - Motoréducteur

**LERROY SOMER**

**DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION**  
Motoréducteur

Nous, **MOTEURS LEROY SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Motoréducteurs des séries Ch – Ot – Mb – Mb – Pb montés avec Moteurs Asynchrones des séries LSPX, FLSPX, LSPX FCR, FLSPX FCR (IA, ES, MV, C, IAW, ...) avec ou sans variateur de vitesse VARMECA pour atmosphères poussiéreuses

portant sur leur plaque signalétique les marquages suivants :  
CE 0080 0112D Ex tD IP65 T125°C pour zone 21 et pour zone 22 Poussières conductrices

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 61241-0:2006 & EN 61241-1:2004 EN 1127-1 – EN 13463-1 à EN 13463-8 IEC 60034 – IEC 60072 – EN 60529
- A la Directive Basse Tension : 2006/95/CE
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998
- Au type ayant fait l'objet de l'attestation d'examen CE de type délivrée par l'organisme notifié : INERIS 03ATEX0013 X pour la série LSPX INERIS 00ATEX0003 X pour la série FLSPX INERIS 00ATEX0004 X pour la série(F) LSPX FCR INERIS 03ATEX0012 X

Les exigences de fabrication sont couvertes Par la notification ASSURANCE QUALITE DES PRODUITS : INERIS

Sous la responsabilité de l'organisme notifié : INERIS

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectuée(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Nota : Lorsque les moteurs sont alimentés par des convertisseurs électroniques adaptés et/ou asservis à des dispositifs électroniques de commande ou de contrôle, ils doivent être installés par un professionnel qui se rendra responsable du respect des règles de la compatibilité électromagnétique du pays où le produit est installé.

Visa de la direction qualité : A. FONTANEAU

Visa de la direction technique : Ph. GUERAUD

Q30 T104 Rév D du 04/06/10